

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6304

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Dardilly

objet : **Avenue de Verdun - Chemin de Pierre Blanche - Route d'Ecully - Aménagement - Bilan de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par arrêté en date du 2 mai 2000, la concertation préalable en référence à la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991 (et notamment son article 4) et l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, a été ouverte concernant le réaménagement de la section dardilloise de l'ancienne route départementale 77.

Les objectifs de la Commune et de la communauté urbaine de Lyon sont :

- de donner, à cette voie, un vrai rôle de lien fédérateur pour l'ensemble des secteurs urbanisés de la commune,
- d'assurer la meilleure cohabitation possible entre les différents usagers et, plus particulièrement, les piétons et les deux-roues qui doivent pouvoir s'y déplacer en sécurité,
- d'adapter les principes d'aménagement aux séquences traversées, qu'elles soient urbaines ou rurales, tout en assurant l'homogénéité de l'identité communale.

Le périmètre soumis à la concertation était défini par le plan joint en annexe. Il comprenait le chemin de Pierre Blanche, l'avenue de Verdun et la route d'Ecully ainsi que leurs abords immédiats concernés par l'impact du projet.

Le projet soumis à la concertation concernait le réaménagement, à la suite de son intégration dans le domaine public communautaire, de la voie principale de la commune : requalification des espaces de centralité, modification des entrées et des sorties de la commune et de plusieurs carrefours, création de parcours cyclables, aménagements paysagers.

L'ensemble du dossier de concertation préalable a été déposé sans interruption et conjointement du 22 mai au 30 juin 2000 et du 6 septembre au 15 octobre 2000 à la mairie de Dardilly et à l'hôtel de Communauté. Ce dossier a été complété à partir du 6 septembre 2000 afin de préciser les objectifs des collectivités et d'apporter des premiers éléments de proposition aux observations et aux interrogations formulées par les habitants :

- deux personnes ont porté des annotations sur le registre déposé à la mairie de Dardilly,
- aucune mention n'a été portée sur le registre déposé à l'hôtel de Communauté.

Les deux observations attirent l'attention des collectivités sur des problèmes de sécurité piétonne :

- sur des voies connexes à l'avenue de Verdun (routes de Limonest et de La Tour de Salvagny) pour lesquelles les services étudient actuellement la création de dispositifs de ralentissement (route de La Tour de Salvagny) et la mise aux normes des quais pour les bus (route de Limonest),
- sur un virage dangereux de l'avenue de Pierre Blanche pour lequel un emplacement réservé a été inscrit dans le plan d'occupation des sols révisé (n° 31) afin de créer des trottoirs aujourd'hui insuffisants ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté en date du 2 mai 2000 ;

Vu la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991 ;

Vu l'article L 300-1 du code de l'urbanisme ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation sur l'aménagement de l'avenue de Verdun, du chemin de Pierre Blanche et de la route d'Ecully à Dardilly.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,